

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2020**

2020-10-07-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 7 octobre 2020 à 19 h par conférence vidéo, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2020-10-07-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Résolution visant la mise en place d'un bureau intermunicipal d'inspection en bâtiment et en environnement sous la responsabilité de la MRC des Basques et autorisant la MRC des Basques à déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la Coopération intermunicipale, afin de réaliser les analyses préalables et la mise en place du bureau intermunicipal
  - 3.2 Acceptation par la MRC des Basques du mandat de la mise en place d'un bureau intermunicipal d'inspection en bâtiment et en environnement afin de déposer la demande au Fonds régions et ruralité et nomination d'un signataire
4. Correspondance
  - 4.1 Ville de Rivière-du-Loup
5. Divers
  - 5.1 Retour sur le point 3.1
  - 5.2 Collecte des matières organiques
  - 5.3 Heures des séances du Conseil de la MRC
6. Prochain Conseil le mercredi 21 octobre 2020 à 19 h 30 par conférence vidéo
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-10-07-3

**3. ADMINISTRATION**

2020-10-07-3.1

**3.1 Résolution visant la mise en place d'un bureau intermunicipal d'inspection en bâtiment et en environnement sous la responsabilité de la MRC des Basques et autorisant la MRC des Basques à déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la coopération municipale, afin de réaliser les analyses préalables et la mise en place du bureau intermunicipal**

**CONSIDÉRANT** la mission de la Municipalité régionale de comté d'offrir des services communs aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** la difficulté des municipalités de la MRC des Basques à recruter à long terme des ressources compétentes afin d'assurer les services d'inspecteur(trice) aux bâtiments et en environnement;

**CONSIDÉRANT** les besoins différents d'une municipalité à l'autre, occasionnant pour certaines municipalités des embauches à temps partiel, conditions s'avérant moins intéressantes qu'un poste à temps plein;

**CONSIDÉRANT** les exigences législatives et réglementaires en constante évolution dans le domaine de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs règlements municipaux doivent être appliqués uniformément par les municipalités de la MRC des Basques afin de faciliter leurs interprétations auprès des citoyens, de la Cour Municipale, des conseils municipaux et autres autorités légales;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs règlements doivent être approuvés par la MRC des Basques;

**CONSIDÉRANT QUE** les inspecteurs(trices) en place dans les différentes municipalités travaillent déjà en étroite collaboration avec les ressources de la MRC des Basques;

**CONSIDÉRANT QUE** des MRC voisines disponibilisent des inspecteurs(trices) en bâtiments et en environnement aux municipalités en contrepartie de quote-part;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs tâches d'inspecteurs en bâtiment sont uniformes d'une municipalité à l'autre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'unification et le regroupement des inspecteurs en bâtiment créeraient une synergie et une dynamique professionnelle favorable à la rétention du personnel par le partage de compétences et d'un langage commun;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,

Il est unanimement résolu :

- de mandater la MRC des Basques afin de réaliser les analyses préalables et la mise en place du bureau intermunicipal d'inspection en bâtiment et en environnement;
- d'autoriser la MRC à procéder à des demandes d'aides financières, dont au Fonds régions et ruralité, volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale, afin de réaliser l'analyse et la mise en œuvre le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-10-07-3.2

**3.2 Acceptation par la MRC des Basques du mandat de la mise en place d'un bureau intermunicipal d'inspection en bâtiment et en environnement afin de déposer la demande au Fonds régions et ruralité et nomination d'un signataire**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- accepte le mandat de mise en place d'un bureau intermunicipal d'inspection en bâtiment et en environnement afin de déposer une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération municipale du Fonds régions et ruralité;
- autorise M. Claude Dahl, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, tout document afférent à cette demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2020-10-07-4

**4. CORRESPONDANCE**

2020-10-07-4.1

**4.1 Ville de Rivière-du-Loup**

Concernant le possible déménagement de la traverse de Rivière-du-Loup à Cacouna, la Ville de Rivière-du-Loup a fait parvenir une lettre au premier ministre pour s'assurer que la destination du traversier ne changera pas de lieu. Elle a également fait parvenir cette lettre à toutes les municipalités, non pas pour appui, mais à titre informatif.

- 2020-10-07-5            **5. DIVERS**
- 2020-10-07-5.1            **5.1 Retour sur le point 3.1**
- Les démarches ont été initiées par la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Par la suite, les directeurs de la Ville de Trois-Pistoles et de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu ont également travaillé sur le projet.
- 2020-10-07-5.2            **5.2 Collecte des matières organiques**
- On mentionne que les sept collectes de matières organiques ont dû être transportées au site d'enfouissement depuis le mois de juin 2020, étant donné le manque de personnel à l'usine de biométhanisation et que les collectes contenaient soit des branches, soit des animaux morts. Les tonnages n'ont pas été comptabilisés au site d'enfouissement.
- 2020-10-07-5.3            **5.3 Heures des séances du Conseil de la MRC**
- On demande quels sont les horaires d'été et d'hiver des séances du Conseil de la MRC des Basques. En vertu de la résolution 2020-03-18-4.9, les horaires suivants ont été adoptés :
- Horaire d'hiver (novembre à avril) : 19 h
  - Horaire d'été (mai à octobre) : 19 h 30
- 2020-10-07-6            **6. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 21 OCTOBRE 2020 À 19 H 30 PAR CONFÉRENCE VIDÉO**
- La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 21 octobre 2020 à 19 h 30 par conférence vidéo.
- 2020-10-07-7            **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Louis-Philippe Sirois de lever la séance à 19 h 28.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
BERTIN DENIS, PRÉFET

\_\_\_\_\_  
CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.